



## **CANDIDATURE AU TITRE D'ARBITRE DE DISTRICT D2**

### **SAISON 2021/2022.**

Afin de permettre au Bureau de la CDA Meurthe et Moselle d'étudier l'ensemble des candidatures, la date limite de dépôt de candidature est fixée au **29 décembre 2021**. Les candidatures envoyées après la date limite ne seront pas prises en compte.

### **RAPPEL DES CONDITIONS DE CANDIDATURE.**

- Être âgé de plus de 20 ans au 30 juin de la saison en cours. (aucune dérogation possible)
- Être nommé arbitre de District, depuis au moins deux saisons, sans autre interruption que la durée normale de l'intersaison, soit du 1er juillet au 31 août.
- Formuler sa candidature par courrier individuel ou courriel avant la date définie chaque saison par la CDA Meurthe et Moselle.
- Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 14 sur 20 lors d'un examen pratique probatoire sur un match dont le niveau sera défini par la CDA Meurthe et Moselle.
- Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 60 à un test probatoire écrit comportant un questionnaire sur les lois du jeu.
- S'engager à suivre, au minimum, 60 % du programme de formation théorique afin d'être convoqué à l'examen théorique.
- Être en possession du livre « Le Football et ses Règles » de la saison en cours.
- En cas de réussite au titre d'arbitre D2, renoncer à être arbitre-joueur à compter de la saison suivante.
- Être disponible en permanence.
- N'avoir fait l'objet d'aucune sanction dans la période des 12 mois précédant le dépôt de candidature.
- Être autorisé par la CDA Meurthe et Moselle à passer l'examen.
- Avoir obligatoirement participé au stage annuel organisé par la CDA Meurthe et Moselle.

**DISTRICT MEURTHE-ET-MOSELLE**

Siège Social : 15, Boulevard Maréchal Foch – 54600 VILLERS-LÈS-NANCY

Tél : 03 83 50 41 80 – [secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr](mailto:secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr) – <http://meurtheetmoselle.fff.fr>

Antenne de Joeuf : Place de l'Hôtel de ville – 54240 JOEUF – Tél : 03 82 24 65 12